



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



# AVIS PUBLIC

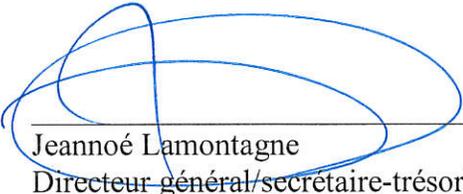
Lors de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 388-2020 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Transports du Québec le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau situé au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt.



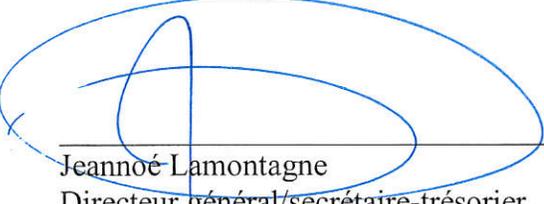
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 9 h et 11 h, le deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt.



Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier